

Liste des justificatifs à apporter pour un dossier CRHD-NC complet

 (liste non exhaustive, à ajuster en fonction de votre situation personnelle, joindre des photocopies)

Si vous avez besoin d'aide pour constituer ce dossier, vous pouvez vous adresser à la CRHD ou à votre assistante sociale (CMS, CCAS).

Vous demandez à être reconnu handicapé ou en perte d'autonomie,
vous demandez la qualité de travailleur/se handicapé/e **ou sa réévaluation,**
renseignez :

- le formulaire de demande auprès de la CRHD-NC
- le certificat médical auprès de la CRHD-NC
à faire renseigner par votre médecin traitant ou votre médecin spécialiste si vous en avez un.

Vous demandez également des aides financières à ce titre :

- le formulaire de PAP

1 - C'est votre première demande :

Votre titre d'identité

2 - Vous n'êtes pas de nationalité Française :

Votre carte de titre de séjour en cours

3 - Vous êtes sous mesure de protection juridique :

- Le jugement ou l'extrait de jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde justice
- Le titre d'identité de votre mandataire (sauf si mandat ACSMS ou AGTNC)

4 - Justificatifs divers :

Photocopie de vos cartes CAFAT, aide médicale ou mutuelle

Photocopie fiche aptitude SMIT

Photo d'identité mentionnant vos nom et prénom au dos

(pour carte de reconnaissance, délivrée à partir d'un taux de handicap de 50%, ne concerne pas les personnes qui déposent une première demande après l'âge de 60 ans)

5 - Justificatifs médicaux :

Si des examens complémentaires, évaluations ou hospitalisations en lien avec le handicap ont été réalisés dernièrement : joindre les comptes rendus et documents les plus significatifs

En cas de **déficience auditive significative** : joindre le volet médical n° 1

En cas de **déficience visuelle significative** : joindre le volet médical n° 2

6 - Vous demandez des aides (à joindre au formulaire de PAP) :



Ce sont les revenus de l'année qui précède l'année d'ouverture des aides qui sont considérés (par exemple, si vous déposez une demande en 2024, vous devez fournir les informations de l'année 2023).

Si vous demandez une autre aide que l'allocation et que vous êtes en couple, **fournir ces mêmes pièces justificatives pour votre conjoint(e) - ainsi que sa pièce d'identité.**

Mais si votre situation financière a changé depuis l'année dernière et que vos revenus (et/ou celle de votre conjoint, si vous demandez une autre aide que l'allocation) ont nettement baissé, apportez-en les justificatifs (dont tous les relevés de compte de l'année en cours).

- Votre avis d'imposition de l'année précédente
si vous ne l'avez pas encore reçu : votre déclaration de revenus
- Les trois derniers relevés de compte de l'année précédente (octobre, novembre et décembre)
ou si vous n'avez pas de compte bancaire, une déclaration sur l'honneur de non détention de compte bancaire
- Le solde des comptes épargnes et produits d'assurance vie au 31 décembre de l'année précédente et le montant des intérêts perçus durant cette période

Vous êtes salarié(e) :

- bulletin de paie de décembre (sur lequel figure le cumul de vos salaires)
- pension / rente : notifications CAFAT et attestation des sommes perçues :
 - pension d'invalidité
 - rente accident du travail

Vous n'êtes plus en activité rémunérée :

- justificatif d'arrêt d'activité indépendante
- solde de tout compte perçu
- notification de droit ou de rejet du chômage

Vous êtes retraité(e) :

- justificatif de pensions (CAFAT, Humanis, CLR, Carsat, autres)
- montants perçus auprès de chacune de vos caisses de retraite
- si vous allez passer à la retraite, estimation du/des montants/s

Vous percevez le Minimum Vieillesse :

- attestation de votre province

Vous êtes suivi et accompagné par une structure médico-sociale (en hébergement ou en accueil de jour) :

- bilan socio-éducatif ou projet de vie récent rédigé par votre structure d'accueil

Vous demandez une aide pour l'acquisition d'un matériel spécifique

- les devis de 2 fournisseurs différents
- les justificatifs de prise en charge par votre couverture sociale (CAFAT, aide médicale, mutuelle)

Vous demandez une aide pour l'aménagement de votre domicile :

- les devis de 2 fournisseurs différents